

Paris, le - 7 FEV. 2005

Références : D-05 : 900 / phG/vb

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 3 décembre 2004, vous m'avez communiqué le rapport de l'enquête menée par le Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA TT) sur l'accident ferroviaire survenu le 5 avril 2004 à Saint Romain en Gier.

Le rapport révèle un nombre important de dysfonctionnements au sein des services locaux de l'Exploitation et de l'Équipement, ainsi que le cloisonnement qui existe entre ces services de l'Infrastructure. Il met également en évidence l'inefficacité, sinon le danger, que représente la présence de trois agents dans la cabine de conduite du train de travaux. RFF est très sensible aux recommandations exprimées par le rapport d'enquête, même si celles-ci s'adressent plus particulièrement à la SNCF chargée, pour le compte de RFF, de la gestion du trafic et des circulations sur le réseau ferré national ainsi que du fonctionnement et de l'entretien des installations techniques et de sécurité de ce réseau.

Une nouvelle réglementation des travaux sur le réseau ferré national est en cours d'élaboration dans le cadre d'un projet dénommé STORP. Ce projet s'inscrit a priori dans une vision système qui devrait conduire à un mouvement de décloisonnement entre les différents services de l'Infrastructure et à une définition plus précise des rôles de chacun des acteurs. A ce titre, il devrait pouvoir participer à la mise en œuvre des recommandations du rapport du BEA TT relatives à la préparation et à la réalisation des travaux ainsi qu'au rôle des différents acteurs.

Dans ce contexte, RFF s'attachera à s'assurer, conformément au rôle que lui a confié la DTT par sa lettre du 29 décembre 2004 pour la conduite de STORP, que les recommandations R1, R2, R8 et R10 du rapport d'enquête soient bien prises en compte par ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs *et amicaux*



Jean-Pierre DUPORT

Monsieur Jean-Gérard KOENIG
Directeur du Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre
22, rue Monge
75005 PARIS